Décharge 1998: 6ème, 7ème et 8ème Fonds européens de développement FED

1999/2004(DEC) - 21/06/2000

La commission a adopté le rapport de Mme Heide RÜHLE (Verts, D) qui préconise d'octroyer à la Commission la décharge pour 1998, pour les 6ème, 7ème et 8ème FED. La commission se félicite du fait que la pression exercée par le PE s'est avérée payante (le PE s'est prononcé en avril dernier pour l'ajournement de la décision sur la décharge) et que la Commission, comme elle s'est engagée de le faire devant le PE le 16 mai dernier, a entamé une réforme majeure en matière de l'aide extérieure au développement. La commission parlementaire souligne qu'elle attend de recevoir de la Commission un calendrier clair des mesures ainsi qu'une information régulière à fournir au Parlement (tous les six mois) sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action de la réforme. Elle souhaite que le PE, la Commission, la Cour des Comptes et l'OLAF travaillent en collaboration étroite pour assurer le succès de la réforme et accroître l'efficacité de l'action communautaire dans le domaine de l'aide extérieure.